

# Comment un salarié doit-il procéder pour demander sa retraite ?

## Réponse courte

Pour demander sa retraite au Luxembourg, le salarié doit accomplir **deux démarches parallèles** : déposer une **demande de pension** auprès de la **CNAP** au moins **3 mois avant** la date souhaitée via le formulaire officiel (en ligne sur [MyGuichet.lu](https://www.myguichet.lu) ou par courrier) avec tous les justificatifs de carrière, et **notifier son employeur** par écrit par lettre recommandée.

Le **préavis légal** de démission à respecter est de 1 à 3 mois selon l'ancienneté (article [L.124-4](#) du Code du travail : moitié du préavis de licenciement). Le salarié doit coordonner les deux dates (fin de contrat et début de pension) pour éviter toute **interruption de revenus**, la pension n'étant jamais rétroactive avant la date de dépôt complet de la demande CNAP.

## Définition

La **demande de retraite** est la procédure administrative par laquelle un salarié sollicite la **liquidation** de ses droits à pension auprès de la **CNAP** (Caisse Nationale d'Assurance Pension) et met fin à son contrat de travail.

Cette double démarche marque la transition entre la **vie active** et la **retraite**, transformant les cotisations accumulées durant la carrière en une **pension mensuelle viagère**. La pension de retraite remplace le **revenu professionnel** et constitue un droit acquis par les années de cotisation.

## Questions fréquentes

### Comment demander sa retraite au Luxembourg ?

Le salarié doit déposer une demande de pension à la CNAP au moins 3 mois avant la date souhaitée via le formulaire officiel (en ligne sur [MyGuichet.lu](https://www.myguichet.lu) ou par courrier) avec tous les justificatifs de carrière, et notifier son employeur par écrit par lettre recommandée.

### Faut-il coordonner la fin du contrat et le début de la pension ?

Oui, la coordination est essentielle pour éviter toute interruption de revenus. La pension n'étant jamais rétroactive avant la date de dépôt complet de la demande CNAP, il faut synchroniser précisément la fin du préavis et la date d'effet de la pension.

### Peut-on faire sa demande de pension en ligne au Luxembourg ?

Oui, la demande de pension peut être faite en ligne sur [MyGuichet.lu](https://www.myguichet.lu) via LuxTrust, ou par courrier recommandé. La digitalisation accélère le traitement à 2-3 mois en moyenne contre 3-4 mois par courrier. Environ 70% des demandes se font désormais en ligne.

### Quel délai pour déposer une demande de pension à la CNAP ?

La demande doit être déposée au moins 3 mois avant la date de départ souhaitée. Le traitement prend 2 à 4 mois. La pension n'est jamais rétroactive avant la date de dépôt complet du dossier, un dépôt tardif entraîne donc une perte définitive de droits.

### Quel préavis pour notifier son départ à la retraite à l'employeur ?

Le préavis de démission selon l'article [L.124-4](#) du Code du travail est de 1 mois (moins de 5 ans d'ancienneté), 2 mois (5-10 ans) ou 3 mois (plus de 10 ans). La notification doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Quelles erreurs éviter lors d'une demande de retraite au Luxembourg ?

Erreurs fréquentes : oublier des périodes travaillées, confondre préavis employeur et délai CNAP, négliger les périodes militaires ou maternité, sous-estimer les délais administratifs, partir sans confirmation écrite CNAP. Ces erreurs peuvent provoquer une perte de droits ou un trou de revenus.

### Quels documents fournir pour une demande de pension au Luxembourg ?

Les documents à préparer incluent une pièce d'identité valide, le relevé de carrière complet, les certificats de travail de tous les employeurs, un RIB pour le versement de la pension, et les attestations des périodes accomplies à l'étranger si applicable.

## Conditions d'exercice

Les conditions préalables à vérifier avant de déposer la demande varient selon le régime choisi.

Critère	Retraite normale (65 ans)	Retraite anticipée (57/60 ans)
Âge minimum	65 ans révolus	57 ou 60 ans
Stage d'assurance	120 mois minimum	480 mois (40 ans)
Cessation d'activité	Non obligatoire	Obligatoire à la date d'effet
Résidence	Luxembourg, UE/EEE ou pays conventionné	Luxembourg, UE/EEE ou pays conventionné

Les **documents à préparer** incluent la pièce d'identité valide, le relevé de carrière complet, les certificats de travail de tous les employeurs, un RIB pour le versement de la pension, et les attestations des périodes accomplies à l'étranger si applicable.

## Modalités pratiques

La procédure se déroule en trois étapes parallèles à coordonner précisément dans le temps.

Étape	Délai avant départ	Action	Format
1. Préparation	6 mois	Demande du relevé de carrière CNAP, simulation sur <a href="https://myguichet.lu">MyGuichet.lu</a>	En ligne
2. Demande CNAP	3 mois minimum	Dépôt du formulaire officiel avec justificatifs	<a href="https://myguichet.lu">MyGuichet.lu</a> (LuxTrust) ou courrier recommandé
3. Notification employeur	Selon préavis de démission : 1 mois (< 5 ans d'ancienneté), 2 mois (5-10 ans), 3 mois (> 10 ans)	Lettre recommandée AR mentionnant "départ à la retraite" et date précise	Écrit obligatoire
4. Traitement CNAP	2 à 4 mois	Instruction du dossier	CNAP
5. Prise d'effet	1er du mois suivant cessation	Versement de la pension	Virement bancaire

La **coordination** des dates entre fin de contrat et début de pension est essentielle : la pension n'est **jamais rétroactive** avant la date de dépôt complet du dossier.

## Pratiques et recommandations

### Planning optimal :

- **M-12** : Audit carrière et simulation pension
- **M-6** : Demande relevé carrière CNAP
- **M-4** : Constitution dossier complet
- **M-3** : Dépôt demande CNAP
- **M-2/3** : Notification employeur selon préavis
- **M-1** : Finalisation transmission poste

### Points de vigilance :

- **Coordonner** dates fin contrat/début pension
- **Anticiper** délais traitement CNAP (3-4 mois)
- **Vérifier** périodes étrangères (UE/conventions)
- **Conserver** copies de tous documents
- **Prévoir** impact fiscal année de transition

### Erreurs fréquentes à éviter :

- Oublier des périodes travaillées
- Confondre préavis employeur et délai CNAP
- Négliger les périodes militaires/maternité
- Sous-estimer les délais administratifs
- Partir sans confirmation écrite CNAP

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 183 Code de la sécurité sociale	Conditions d'âge et de stage pour la pension de vieillesse
Art. 184 Code de la sécurité sociale	Pension anticipée à 57 ans
Art. 185 Code de la sécurité sociale	Pension anticipée à 60 ans
Art. 187 Code de la sécurité sociale	Calcul et liquidation de la pension
Art. <u>L.124-2</u> Code du travail	Modalités de notification de la rupture
Art. <u>L.124-4</u> Code du travail	Préavis applicable à la démission pour retraite
Art. <u>L.124-7</u> Code du travail	Indemnité de départ à la retraite
Règlement (CE) 883/2004	Coordination des régimes de sécurité sociale européens

La **digitalisation** via [MyGuichet.lu](https://www.myguichet.lu) accélère significativement le traitement : **2-3 mois** en moyenne contre **3-4 mois** par courrier. Environ **70% des demandes** se font désormais en ligne. La CNAP traite environ **15.000 nouvelles demandes** par an.

**Attention** : la pension n'est **jamais rétroactive** avant la date de demande complète. Un dépôt tardif entraîne une **perte définitive** de droits. Il est crucial de respecter le **double calendrier** CNAP/employeur pour éviter toute rupture de revenus.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.